

## Vidéosurveillance: la Cnil veut contrôler davantage

**SÉCURITÉ.** « La Cnil n'a pas à être pour ou contre la vidéosurveillance. Mais si celle-ci doit se développer, il faut garantir les libertés individuelles. » Alex Türk veut fixer une bonne fois pour toutes la position de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qu'il préside, sur la question des caméras de sécurité, dont le ministre de l'Intérieur promet le triplement sur la voie publique d'ici à 2011.

Selon M. Türk, il existe « *un vide juridique* ». La Cnil est compétente pour contrôler les équipements numériques dans les lieux n'accueillant pas de public (usines, sociétés). Mais pour les caméras de rue, c'est une commission départementale placée auprès du préfet qui décide. Une

instance souvent difficile à joindre pour le simple citoyen. La Cnil rappelle les règles de la vidéosurveillance : informer le public des raisons de l'emplacement d'une caméra, déterminer des endroits où il n'y en aura pas pour garantir une part d'intimité, dire aussi combien de temps seront conservées les images et qui les visionnera. Mais dans les faits, chacun a sa pratique.

Alex Türk souhaite que les contrôleurs de la Cnil, habilités par Matignon, soient autorisés à effectuer des missions sur la voie publique. Certes, ils ne contrôleraient pas tout. Mais ils aideraient à « *harmoniser les pratiques et la jurisprudence* » en adressant des recommandations aux préfets.

JEAN-MARC LECLERC

Figaro 25/08/09